

12. SPORT – SERVICE UNIVERSITAIRE D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)

Objectifs Généraux

Formalisation de la pratique sportive au travers des études médicales poursuivies.

Inscriptions

Vous pouvez vous inscrire soit en ligne soit en présentiel :

- En ligne : sur sport.univ-lille.fr :

1^{ER} semestre du **11 au 30 septembre 2019**

2^{EME} semestre du **15 au 31 janvier 2020**

- En présentiel : Inscription sur les installations sportives :

A partir du 16 septembre 2019 exclusivement aux jours, heures et lieux de l'activité dispensée par l'enseignant concerné.

La fréquentation de la salle de sport de l'extension, est permise pour les étudiants de la PACES que dans le cadre des cours dispensés par le SUAPS.

Modalité de contrôle des connaissances PACES :

- Pratique obligatoire non notée.
- 20h00 de pratique physique et/ou sportive obligatoire à valider durant l'année.

Organisation :

La pratique physique et/ou sportive est obligatoire. La pratique régulière peut s'organiser à raison de 10h / semestre. Toute absence devra être justifiée dans les 72 heures.

Date début : 16 septembre 2019

Lieu du cours : Installations sportives universitaires de Lille

Effectif souhaité : non limité

Modalités de sélection : Selon places disponibles dans le cours choisi parmi un large panel d'activités sportives variées.

ATTENTION :

LES ACTIVITES AUTONOMES NE SONT PAS PRISES EN COMPTE DANS LE CALCUL DES 20 H.

~ INSCRIPTION CHAQUE SEMESTRE ~

Remarques :

- 1) Tout(e) étudiant(e) de la PACES, n'ayant pas validé sa pratique sportive obligatoire à l'issue de l'année 2019-2020 ne pourra pas s'inscrire à l'ECL « sport et médecine » de la MED2 en 2020-2021.
- 2) Il existe une dérogation pour la pratique sportive obligatoire si vous effectuez une activité dans un club fédéral. Le dossier est à télécharger sur le site du SUAPS (sport.univ-lille.fr).

Contactez le SUAPS

Site internet : sport.univ-lille.fr

Tél : 03 20 53 50 89

Courriel : michael.marciniak@univ-lille.fr